ORDRE DES MÉDECINS

Conseil Régional
Ile-de-France

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du lundi 10 juin 2024

****

Présents :
Drs BAILLARGEAT Marc, BERTRANDON Laurence, BULLET Julien, CAVALLARO Giovanni, DEVYS Pierre-Yves, FAURE Valérie, GARAT Philippe, LECABLE Patrick, LUCHOOMAN Geenam, LUCK Isabelle, MARGENET-BAUDRY Alain, PIQUET Jacques, RIGAUT Xavier, SABBAH Abraham, THOMAS Jean-Luc et THYS Véronique

Excusés : Drs CACOUB-OBADIA Nathalie, CARDEY Jacques, CHARNAUX Nathalie, COROIR Marine, DEBACQ Caroline, DURANTON Sandrine, FONTENOY Jean-Luc, GASMAN Yaël, HUGUE Christian, LEFORT Eric et SIRET Claire

Absents : Drs KAMTCHUENG Pryscile, RÉA Mireille et ZERAT Jean-Claude

1) Intervention du Président – Dr Ph. GARAT

Le Dr GARAT souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers et ouvre la séance à 19h50.
Il présente l'ordre du jour de cette assemblée.

2) Approbation du compte rendu de l'AG du 25 mars 2024 – Dr Ph. GARAT

Le Dr GARAT demande l'approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 mars 2024.
Il rappelle que des modifications peuvent être apportées sous 8 jours.
Le compte-rendu est approuvé.

3) Démissions – Dr DEVYS :

Le Conseil Régional d'Ile-de-France de l'Ordre des médecins a été réceptionnaire des démissions suivantes :

- Conseillers CROM :
  - BUÈS Christine en date du 25/07/2023
  - SONTAG Christelle en date du 10/03/2024
- Assesseur CDPI :
  - CARDEY Jacques en date du 09/02/2024

Le Conseil Régional d'Ile-de-France de l'Ordre des médecins prend acte des démissions.

4) Règlement intérieur – Dr DEVYS

- Elections complémentaires des membres du Bureau sur la base d'un représentant par département :
  - Un ou plusieurs Vice-Présidents
  - Trois Secrétaires Généraux Adjoints (en fonction des incompatibilités)

Suite à un échange de courrier entre le CNOM et le CROM et en application du Règlement Intérieur, il est procédé à des élections complémentaires des membres du bureau, sur la base d'un représentant par département, soit huit conseillers.

Ces élections se dérouleront par vote à bulletin secret et en présentiel.

Il s'agit d'une élection complémentaire visant à attribuer, conformément aux textes, une fonction à chaque membre du bureau.

Les départements concernés sont :

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.

- Le CD75
- Le CD91
- Le CD92
- Le CD93

Les fonctions à pourvoir sont des fonctions de Vice-Président et de Secrétaires Généraux Adjoints.

La Présidence est assurée par le Docteur DEVYS, Secrétaire Général.

➢ Election du Vice-Président

Le Docteur Pierre-Yves DEVYS fait appel à candidature.
Le Docteurs Jean-Luc THOMAS fait acte de candidature.

Le Docteur Jean-Luc THOMAS obtient 15 voix.
1 vote blanc.

Le **Docteur Jean-Luc THOMAS (CD75)** est élu au 1er Tour.

➢ Election des Secrétaires Généraux Adjoints :

Le Docteur Pierre-Yves DEVYS fait appel à candidature.
Les Docteurs Jean-Luc FONTENOY, Geenam LUCHOOMAN et Véronique THYS font acte de candidature.

Le Docteur Jean-Luc FONTENOY obtient 14 voix.
Le Docteur Geenam LUCHOOMAN obtient 15 voix.
Le Docteur Véronique THYS obtient 15 voix.

Les **Docteurs Jean-Luc FONTENOY (CD93)**, **Geenam LUCHOOMAN (CD91)** et **Véronique THYS (CD92)** sont élus au 1er Tour.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	: Docteur Philippe GARAT (CD77)
Vice-Présidents	: Docteur Patrick LECABLE (CD94)
	: Docteur Jean-Luc THOMAS (CD75)
Secrétaire Général	: Docteur Pierre-Yves DEVYS (CD78)
Secrétaires Généraux Adjoints	: Docteur Jean-Luc FONTENOY (CD93)
	: Docteur Geenam LUCHOOMAN (CD91)
	: Docteur Véronique THYS (CD92)
Trésorier	: Docteur Xavier RIGAUT (CD95)

5) Audit GRANT THORNTON – Dr X. RIGAUT

Comme chaque année le commissaire aux comptes GRANT THORNTON a audité les comptes 2023. Les documents ayant été produits en amont sur leur portail par le secrétariat administratif et l'expert-comptable, aucune remarque n'est à relever.

6) Statistiques 2023 de la Formation Restreinte – Dr A. MARGENET-BAUDRY

Présentation des statistiques de la formation restreinte.

Dossiers enregistrés	78
Appel de Refus d'inscription (ARI)	17
R.4124-3 (suspension temporaire pour EP)	4
R.4124-3-4 (demande de reprise après suspension pour EP)	1
R.4124-3-5 (suspension temporaire pour IP)	21
R.4124-3-6 (demande de reprise après suspension pour IP)	5
R.4112-2 II (demande inscription mais possibilité IP)	21
R.4112-2 II (demande inscription sur liste spéciale CNOM)	3
R.4112-2 III (demande inscription mais possibilité EP)	1
Appel de refus de modifications statutaires SELAS ou SELARL	3
Appel de radiation administrative	2

Nombre de séances en 2023 : 12

Dossiers traités en séance	30
Décisions prises :	
Demande de reprise rejetée	4
Non application de l'article R.4124-3-5	1
Aptitude à exercer la médecine	4
Décision du CD annulée. Inscription du médecin ou société	3
Rejet appel de refus d'inscription	8
Suspension	3
Sursis à statuer avec nouvelle expertise	1
Acte de désistement	5
Rejet appel de refus de modifications statutaires	1

Dossiers renvoyés aux CD pour statuer sur l'inscription : 17
Dossiers renvoyés au CNOM en raison d'un délai dépassé (2 mois) : 11
Appels devant le CNOM : 9
Appels devant le conseil d'état : 0

Le Dr MARGENET-BAUDRY rappelle qu'il persiste toujours le problème du délai court des deux mois lié au CSP pour les mêmes raisons, à savoir :

- Le confrère ne désigne pas d'expert dans le délai des 10 jours,
- Le délai de réception de l'ordonnance du TJ pour la désignation d'un expert,
- La réception du rapport d'expertise hors délai.

7) Statistiques 2023 de la CDPI et appels du CNOM – Dr Ph. GARAT

Statistiques 2023 de la CDPI

Plaintes enregistrées : 440 (-6 % par rapport à 2022)
Affaires jugées : 376 (+1,3 % par rapport à 2022)
- 297 par jugement
- 79 par ordonnance

Jugements et ordonnances : 276 jugements (+0 % par rapport à 2022)
: 93 ordonnances (+21 % par rapport à 2022) dont 57 pour désistement et 13 pour défaut de signature
Affaires en stock : 727 (+8 % par rapport à 2022)

Délai moyen de jugement : 1 an 8 mois et 20 jours

Affaires jugées par décision : 296 dont 150 rejets au fond et 129 sanctions (dont 74 sanctions lourdes et 55 sanctions légères).

Qualité du plaignant : 200 particuliers
: 14 médecins
: 9 personnes morales/syndicats/associations/organisme sécurité sociale
: 62 conseils départementaux (seul)
: 9 CNOM

Principales spécialités mises en cause : 93 en médecine générale, 37 en psychiatrie, 22 en gynécologie/obstétrique.

Principaux motifs des plaintes : 97 comportements du médecin, 84 comportements avec le patient, 83 thérapeutiques et risques injustifiés, 51 informations du patient...

Appels du CNOM

Nombre d'appels au CNOM : 100 (contre 78 en 2022) dont 1 amnistie et 1 SAS
Sanctions des 98 appels : 71 confirmations, soit 72% des appels
: 8 inversions de sanction, soit 8% des appels
: 9 diminutions de sanction
: 10 aggravations de sanction

Les décisions de première instance sont appliquées dans **95,8 %** des cas.

Les diaporamas de présentation sont disponibles en ligne depuis le site internet du CROM.

8) Le point sur les commissions

a. Internes et Jeunes Médecins – Dr Philippe GARAT
Le Dr GARAT remercie des conseillers et assesseurs en charge des formations des étudiants de la Sorbonne.
Les ateliers déontologiques des lundis soir fonctionnent avec environ une vingtaine de participants, ce travail étant en groupe, la visioconférence n'est pas envisagée.
Demande est faite auprès des conseils départementaux pour promouvoir ces ateliers.

b. PDSA/SAS – Dr Abraham SABBAH
Difficultés financières de l'ARS qui n'a plus de financement pour 2024.
L'état des lieux sera fait courant septembre mais sans budget quelles suites seront données ?
L'ARS souhaite tout réguler mais restons en attente de la synthèse.

9) Rappel du calendrier
Cocktail de rentrée : Mardi 17 septembre 2024 à 19h00
Prochaine AG : Lundi 9 décembre 2024 à 20h45

L'ordre du jour étant épuisé et toutes les questions ayant été posées, le Dr GARAT clôture la séance à 20h55.